



DECISION MODIFICATIVE 1

Jeudi 7 juin 2018

Intervention de Mme Bérengère NOGUIER
Présidente du Groupe des élues Ecologistes

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici réuni en séance publique pour examiner ce matin les premiers ajustements sur le budget 2018. Avant d'aborder le contenu de cette DM, permettez-moi de dire quelques mots sur le rapport d'activités 2017 des services du Département qui nous est présenté.

Ce rapport exhaustif et clair est le reflet de l'action départementale pour les gardois. Outil de transparence, il rend plus perceptible notre projet politique.

A sa lecture, on mesure bien toute l'étendue des compétences de la collectivité au travers des différentes actions mises en place par les services départementaux en direction de nos concitoyens. Ce panorama démontre une nouvelle fois la capacité du Département à s'adapter et à innover en proposant des politiques publiques fortes tout en poursuivant l'amélioration de sa situation financière.

Entre le désengagement financier de l'Etat qui s'accroît inexorablement et l'obligation de respecter le Pacte de Confiance qui contraint les dépenses de fonctionnement des collectivités, cela relève de la prouesse ! Dans ces conditions forcément défavorables à la mise œuvre de nos missions, notre volonté reste intacte pour poursuivre le développement de notre territoire et le rendre encore plus attractif.

Revenons-en maintenant à notre 1ere Décision modificative de 2018. Elle est importante à cette période de l'année car elle va initier les futurs engagements de la collectivité.

Tout d'abord, on constate que la dette du Département est en baisse de façon significative et que sa capacité de désendettement est bien plus rapide que ce que préconise le pacte financier de l'Etat. Cela veut dire que les choix que nous faisons, les options que nous prenons dans notre gestion et nos politiques publiques, nous permettent de garder le cap dans un contexte qui reste inchangé pour les départements comme je l'ai rappelé précédemment à savoir l'accumulation des baisses de dotations, des politiques décentralisées compensées partiellement, des besoins qui s'accroissent dû à une augmentation de la précarité, au vieillissement de la population, à une économie fragilisée ...

Ce regain en termes budgétaire nous permet de consacrer 18 M€ à l'investissement. En maintenant son aide à l'investissement local, le Département permet aux territoires de se doter d'équipements structurants indispensables au développement local et à la qualité de vie de ses habitants ; il agit aussi de façon significative sur l'économie gardoise et la création d'emplois locaux non délocalisables.

Si l'on ne peut que se féliciter de retrouver une capacité à investir sur nos territoires, nous devons toutefois être vigilants à nous garantir une pleine capacité d'action sur nos autres missions et notamment celles liées aux solidarités, car entre des besoins qui sont souvent difficiles à anticiper et des incertitudes toujours plus grandes quant aux futures orientations gouvernementales qui seront prises notamment dans les dépenses sociales, l'équilibre reste fragile et la situation peut rapidement basculer.

Mais l'on peut constater qu'en programmant près de 10 M€ pour couvrir le glissement des dépenses sociales dans le cadre de cette DM, le Département est encore bien présent dans son rôle de chef de file des solidarités, valeur phare de notre collectivité. L'accompagnement des gardois dans les périodes les plus difficiles de leur vie ne se fait pas qu'au travers du versement de certaines allocations.

C'est avant tout un accompagnement humain réalisé par des femmes et des hommes qui tous les jours font face à une société de plus en plus précarisée. Leurs difficultés sont le reflet du mal-être grandissant tout autour de nous et nous devons être en capacité nous-mêmes de les soutenir dans leur mission qui reste un rempart contre l'exclusion sous toutes ses formes.

On notera aussi la volonté constante de la collectivité d'améliorer sa gestion patrimoniale par la renégociation de baux coûteux ou l'acquisition de bâtiments pour réduire les charges locatives en permettant des économies non négligeables, mais aussi en offrant de meilleures conditions de travail aux agents du Département et forcément de meilleures conditions d'accueil pour les publics qui y seront reçus.

Cette volonté s'inscrit dans une stratégie patrimoniale intégrant pleinement la transition énergétique, ce qu'en tant qu'élues écologistes, nous soutenons et encourageons.

Une autre mesure à souligner, c'est l'ajout de crédits supplémentaires au bénéfice du programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie). Destiné aux ménages modestes et aux collectivités locales, le SLIME permet d'organiser des actions de lutte contre la précarité énergétique et de les financer grâce aux certificats d'économie d'énergie (CEE).

En lien avec des partenaires institutionnels et associatifs, ce dispositif mis en place en 2017 a pour objectif de couvrir l'intégralité du département en 2019. C'est un programme ambitieux qui ne peut être mené à bien sans l'implication et le savoir-faire de nos partenaires dont les associations.

D'où la nécessité bien sûr, de continuer à soutenir nos partenaires associatifs, maillon indispensable à la bonne réalisation de nos politiques.

Vous le savez, notre collectivité est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de développement durable et solidaire du territoire.

Dans la continuité de cet engagement et en lien avec la démarche Climattitude, ma collègue Geneviève Blanc a lancé le « Prix des initiatives pour une transition écologique et solidaire ». Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la démarche de labellisation de la Région Occitanie 1ère Région à énergie positive d'Europe. Cette démarche que nous souhaitons voir se pérenniser va servir à valoriser les initiatives locales innovantes portées par les associations qui luttent contre les émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation au changement climatique.

Ces dispositifs destinés à lutter contre la précarité énergétique ou le dérèglement climatique sont autant d'actions concrètes et positives qu'il nous faut poursuivre et développer. Même si tout est perfectible, le Département fait sa part, ce qui n'est pas le cas de certaines décisions gouvernementales qui ont fait l'actualité ces derniers jours.

Le choix est tellement vaste qu'on ne sait presque par quoi commencer ...

Peut être par la loi Agriculture et alimentation, une loi sans courage, au service des intérêts privés ...

Et oui, car en France, en 2018, notre santé est bradée avec le renoncement et l'enterrement d'un engagement présidentiel : l'interdiction du glyphosate d'ici 2020. Un recul encore plus inacceptable après la lecture d'un rapport de l'IGAS stipulant que le degré de certitude quant à l'impact sur la santé d'une liste de produits pesticides (dont le glyphosate, mais pas que) est suffisamment important et connu pour que la responsabilité des pouvoirs publics soit désormais engagée quant au maintien de leur usage.

Voilà, d'ici 10, 20 ans les recours collectifs pourront s'appuyer là dessus pour dénoncer une catastrophe sanitaire annoncée, on comptera les victimes, on fera des estimations pour savoir ce que vaut une vie humaine et on indemniserà. Monsanto, Bayer et consort auront fait leur argent. La logique sera respectée.

Mais nous pouvons aussi parler de la loi Engagement pour le Logement, l'Aménagement et le Numérique, en abrégé cela donne ELAN. Je vous rappelle la définition du mot « élan » : « impulsion donnée ou reçue pour engager ou prolonger un mouvement » bien, bien, bien.. Dans le cas qui nous concerne ça fait plutôt penser à une dégringolade que l'on définit comme une descente précipitée ou une chute brutale.

Voyez ça : il n'aura fallu que quelques jours au Gouvernement pour mettre à mal 3 lois phares : Handicap, SRU et LITORAL.

La loi Handicap, qui faisait notamment obligation de rendre accessible aux personnes handicapées tous les logements dans la construction neuve : **décapitée**. L'obligation auparavant totale sera désormais abaissée à 10 petits % ... mais les logements seront adaptables nous rétorque t'on ! Oui, mais au frais de qui ? Sous quel délai se feront ces aménagements ? Et en attendant ?

La loi LITORAL, qui avait pour but de stopper le bétonnage intensif qui s'était opéré sur les côtes françaises : **sabordée**. En assouplissant cette législation, la loi ELAN va contribuer à accentuer la fragilisation d'un littoral déjà fortement impacté par l'érosion côtière, une pression urbaine excessive et une pollution irréversible.

La 3ème loi dans le viseur d'ELAN, c'est la loi pour la Solidarité et le Renouvellement Urbain, dite loi SRU qui imposait notamment aux communes d'atteindre progressivement un quota de 25 % de logements sociaux : **gâchée**.

Aucun gouvernement depuis 10 ans n'avait osé toucher à la loi SRU (qui avait permis la construction de 500 000 logements). Mais ce que les autres ne font pas ELAN le fait et ce de façon plutôt décomplexée (ça doit être ça qu'on appelle le progrès !)

Non, non, mais rassurez vous, la loi ELAN ne remet pas en cause le quota de 25 % ... par contre désormais, les organismes HLM pourront vendre leurs logements y compris dans les communes qui sont en dessous des 25 %, hypocrite vous avez dit ?!

Si bien sûr l'on ne peut que soutenir l'accès à la propriété pour les locataires d'un logement social, avec les dispositions que prévoient cette loi, demain, des fonds d'investissement ou des fonds de pension pourront acheter en « nue propriété » des immeubles HLM entier (HLM payés par les deniers publics dans un tout autre objectif rappelons-le).

Alors attention, ces logements resteront à la location pendant un temps donné, mais au bout duquel, les acquéreurs, ces mêmes fonds privés, pourront les revendre à l'unité, réalisant au passage une énorme plus-value. C'est pas génial ça ?!

Mais ... comment ferons-nous pour reconstituer une offre HLM qui peine à répondre aux besoins croissants exprimés malgré les efforts importants des collectivités locales ? Qu'en sera-t'il des zones qui n'ont plus de foncier disponible ? Et la mixité sociale dans tout ça ? Il n'est pas très difficile d'imaginer que les communes les plus côchées seront les plus convoitées.

Le plus cynique, c'est que les logements qui seraient rachetés par des fonds privés continueront à être comptabilisés pendant 10 ans dans le quota de logements sociaux, rendant invisible le rétrécissement de l'offre.

Monsieur le Président, nous avons du souci à nous faire ... Comme vous l'avez déjà rappelé ici même, le Département au travers de ces satellites que sont notamment Habitat du Gard et la Semiga ont déjà étaient durement impactés par des mesures gouvernementales inflexibles réduisant la capacité de ces établissements à poursuivre les constructions de logements dans les mêmes proportions qu'auparavant. Pourtant, lorsque l'on regarde la situation de notre département, on voit bien que les besoins en matière de logements sociaux ne font que croître. Qui va porter cette responsabilité devant nos concitoyens ?

Si des virtuoses tels que Chopin, Beethoven, Wagner ou Berlioz ont écrit les plus belles marches funèbres, celle que nous écrit le gouvernement est tristement pathétique, mais là où les 1er avaient un génie sans limite, les seconds eux, font montre de peu de talent ...

Alors, Monsieur le Président, malgré l'océan d'absurde dans lequel nous sommes plongés, accrochons nous à démontrer que d'autres voies sont possibles comme au travers des rapports que nous allons voter ce matin et qui montrent notre volonté d'œuvrer toujours et encore pour un Gard durable et solidaire.

Je vous remercie.